



Relance pour remboursement de credit a la consommation.

Par **Boulin**, le **10/11/2009** à **18:49**

Bonjour,rnJ'ai contracter un credit il y a plusieurs années,j'ai cessé les remboursement depuis plus de 5 ans,aujourd'hui la société de credit me relance.Suis-je tenu après ces années de finir de les remboursés.Merci

Par **HUDEJU**, le **10/11/2009** à **19:29**

Bonsoirrn rnVous dites que la société de crédit vous relance mais sous quelle forme , vous a t'elle fait une procédure avec décision de justice ??rn rnSi ce n'est pas le cas , il risque bien y avoir forclusion de sa part , par contre il est clair qu'elle ne pourra plus vous réclamer sa créance mais n'hésitera pas à vous fichier banque de France pour un minimum de 5 ans (FICP), plus suivant son humeur .rn rnTant que la dette de sera pas effacé , vous ne pourrez pas avoir accès à aucun crédit . rn rnCordialement

Par **Boulin**, le **10/11/2009** à **20:11**

Bonsoir?il y a pour le moment que des relances téléphoniques.